**Année scolaire 2024/2025**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Thématique « zen attitude »**





Commune :

Établissement :

À retourner, pour le 7 mai 2024 au plus tard, dûment renseigné et signé, **par mail et sous format PDF modifiable**  (sauf la dernière page avec la signature du chef d’établissement et le cachet de l’établissement qui devra être scannée) à :

Caroline BOUTOILLE, Direction de la jeunesse et des collèges

Pôle actions éducatives : [**cboutoille@somme.fr**](mailto:cboutoille@somme.fr)

Une image contenant texte

Description générée automatiquement

Une image contenant texte

Description générée automatiquement

* **Nom que vous avez choisi pour votre projet :**
* **Présentation de l’établissement :**

Adresse :

Nom du chef d’établissement :

* **Référent du projet au sein de l’établissement**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Coordonnées électroniques :

Coordonnées téléphoniques :

* **Période et jours de préférence pour le déroulement de l'atelier (2 créneaux minimum à renseigner pour le jour d’intervention)**

**Lors de la programmation des séances, l’établissement devra faire preuve de souplesse et ne pas imposer un créneau horaire unique à la sophrologue qui interviendra.**

**Pour rappel, les 10 séances doivent obligatoirement avoir lieu entre septembre 2024 et fin mai 2025 au plus tard et de préférence sur des semaines consécutives**

Rappel du format de l’atelier (hors temps de concertation avec les équipes pédagogiques) : Thématique « zen attitude » : 10 X 1h soit **10 h**

* **Nombre d’élèves :**

Rappel : un atelier zen attitude s’adresse à une **dizaine d’élèves volontaires maximum**, cependant en cas d’inscription d’une classe ULIS ou SEGPA ou d’une classe de 4ème ou de 3ème de MFR ou de lycée professionnel, l’effectif pourra être porté à une **quinzaine d’élèves.**

* **Public cible :**

**→** Le groupe inscrit à l’atelier sera-t-il constitué d’élèves volontaires d’un niveau de classe défini (précisez, dans ce cas, le niveau de classe choisi et pourquoi avoir opéré ce choix), ou s’agira-t-il d’un groupe multi-niveau ?

→ S’agit-il d’une classe SEGPA ?

Oui  Non

→ S’agit-il d’une classe ULIS ?

Oui  Non

* **Expliquez qui, dans l’établissement, est impliqué dans la mise en œuvre de l’atelier « Cap équilibre ! » et le rôle de chacun :**
* **L’établissement a-t-il bénéficié d’un atelier Cap équilibre en 2023/2024 ?**

Oui  Non

**Si oui, dans quelle thématique ?**

Sport/santé/nutrition

Zen attitude

Savoir-être du cybercollégien

* **Constats propres à l’établissement.**

**Merci de remplir, le champ ci-dessous, afin d’apporter une vision concrète des constats réalisés au sein de votre établissement.**

**Quelles difficultés rencontrent les collégiens de votre établissement dans la gestion du stress, des émotions et de l’estime de soi ?**

* **Le projet présenté s'inscrit-il dans un parcours d'actions déjà mises en place, au sein de l'établissement, dans la thématique du bien-être et du vivre ensemble ?**

**Oui. Expliquez comment.**

**Non. Expliquez alors comment l'inscription à l'atelier "Cap équilibre ! " sera l'occasion pour l'établissement de mettre en place un projet global dans cette thématique.**

* **Motivation de la candidature : qu’attendez-vous de l’atelier « Cap équilibre » ?**
* **En complément de l’atelier « Cap équilibre », avez-vous le projet de proposer aux familles, dans le cadre de la session d’automne de l’appel à projets « Collèges et familles, des liens à renforcer », une action dans la même thématique que celle pour laquelle vous sollicitez un atelier ?**

**Si oui, expliquer le type d’action envisagée (pour vous aider à monter vos projets, une bibliothèque d’idées est à votre disposition en cliquant sur le lien ci-dessous) :** [**Bibliothèque d'idées collèges et familles**](https://view.genial.ly/61f9553072f1090019d4f838/horizontal-infographic-review-colleges-et-familles-2022-2023) **:**

**Conditions de mise en place de l'atelier**

*Merci de cocher les cases si les conditions sont prévues.*

|  |  |
| --- | --- |
|  | Préparation concertée du projet en amont : rencontre entre le référent au sein de l'établissement et l'animateur de la structure partenaire, afin de déterminer des objectifs partagés et définir les modalités de mise en œuvre et d’évaluation de l’atelier. |
|  | **Mise à disposition d’une salle chauffée, à l’abri des regards et qui ne soit pas trop exposée au bruit. Cette salle devra également être modulable avec possibilité de libérer un espace libre de travail. La salle devra être préparée en amont de chaque intervention de la sophrologue.** |
|  | Présence d’un membre de l’équipe éducative pendant les interventions. |
|  | Le groupe constitué d’élèves volontaires reste le même sur l’ensemble des séances qui composent l’atelier. |
|  | Prise en charge du repas des intervenants lors des interventions à la journée. |
|  | Transmission, dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, de la "fiche – bilan" au Département – Direction de la jeunesse et des collèges, et à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. |

*Merci de cocher les cases ci-dessous :*

Le chef d’établissement s’engage à mettre en place les conditions de bon déroulement de l’atelier, décrites sur la page précédente.

Le chef d’établissement reconnaît avoir pris connaissance que l’organisation de la prestation est sous sa responsabilité, y compris dans le cas d’une délocalisation de la prestation hors des murs du collège.

Le chef d’établissement accepte de recevoir le prestataire au sein de l’établissement scolaire.

**Avis du chef d'établissement**

A

Le

Le chef d’établissement,

Cachet

Signature

**Rappel des critères**

**Critères de recevabilité**

**Public cible**

Cap équilibre, pour la thématique zen attitude, s'adresse à des groupes d’élèves volontaires de 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème des collèges publics ou privés de la Somme, ainsi qu’aux élèves de 4ème, 3ème et 3ème prépa-métiers de l’enseignement professionnel technique ou agricole (lycées professionnels, MFR).

**Période de réalisation de l'atelier**

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire durant l’année scolaire 2024/2025 (entre le mois de septembre 2024 et le mois de mai 2025 au plus tard).

**Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département, de l’Éducation nationale et de la Caisse d’Allocations Familiales de la Somme. Le comité technique retiendra les projets :

* qui s’appuient sur un état des lieux réalisé au sein de l’établissement ;
* qui s’inscrivent en articulation avec d’autres actions visant au bien-être et au vivre-ensemble menées au sein de l’établissement ;
* dans lesquels sont clairement expliquées la motivation et les attentes, au regard de l’atelier.

Il veille également à ce que les conditions d’accueil d’un atelier soient prévues, notamment :

* la préparation concertée, en amont du projet, entre les sophrologues partenaires et les équipes associées au projet, pour en déterminer les objectifs, les modalités de mise en œuvre et d’évaluation ;
* l’implication de l’équipe pédagogique lors des interventions des sophrologues partenaires.

Si le nombre de candidatures déposées et ayant obtenu un avis favorable dépasse les capacités d’intervention de l’association partenaire, le comité technique favorisera les projets selon les critères suivants, par ordre de priorité :

1. les établissements n’ayant pas bénéficié d’un atelier Cap équilibre, dans la même thématique, l’année scolaire précédente ;
2. les établissements qui s’engagent à déposer, dans le cadre de la session d’automne de l’appel à projets « collèges et familles, des liens à renforcer », un projet à destination des parents, dans la même thématique que celle pour laquelle ils candidatent à l’atelier Cap équilibre. Ce projet devra être détaillé dans le dossier de candidature de l’atelier Cap équilibre ;
3. les projets destinés aux élèves des classes SEGPA et/ou relevant du dispositif ULIS ainsi que ceux destinés aux élèves de 4ème et de 3ème scolarisés dans les MFR et les lycées professionnels techniques et agricoles ;
4. les établissements situés dans une commune de moins de 4 500 habitants ;
5. les établissements situés en REP, REP+ ou en territoire éducatif rural ;
6. l’ordre chronologique d’arrivée des dossiers de candidatures.

Sauf si des places restaient disponibles, une seule candidature par établissement à Cap équilibre pourra être retenue.

|  |
| --- |
| **Contact** |

**En cas de difficulté pour remplir ce dossier de candidature ou pour toute aide ou question relative à la constitution du dossier de subvention pour mettre en place un projet à destination des parents sur la thématique du bien-être, veuillez vous adresser à :**

**Caroline BOUTOILLE**

Chargée de mission développement éducatif

Direction de la jeunesse et des collèges

Conseil départemental de la Somme

**cboutoille**[**@somme.fr**](mailto:p.parsis@somme.fr)

03.22.71.84.08